



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4045

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Vénissieux

objet : Contrat de ville métropolitain - Financement des équipes projet politique de la ville et des actions - Année 2019 - Conventions de participation financière

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Képénékian

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 16 décembre 2019****Délibération n° 2019-4045**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Vénissieux
objet :	<b>Contrat de ville métropolitain - Financement des équipes projet politique de la ville et des actions - Année 2019 - Conventions de participation financière</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Ingénierie du contrat de ville métropolitain : des équipes projet co-mandatées et cofinancées**

Les équipes projet mises en place dans le cadre du contrat de ville métropolitain ont en charge, sur chaque quartier de la géographie prioritaire de la politique de la ville, la définition et la mise en œuvre du projet de territoire qui intègre les dimensions urbaines, économiques et sociales. Elles interviennent sur l'ensemble des quartiers : quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et quartiers en veille active (QVA).

Les équipes projet politique de la ville des QPV sont co-mandatées et cofinancées par la commune concernée, la Métropole de Lyon et l'État. Les financements de l'État relèvent du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et/ou de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Sur les QVA, les équipes sont co-mandatées et cofinancées par la Métropole et les communes, l'État s'étant désengagé sur ces territoires.

Les équipes projet, constituées d'agents de la Métropole et de la commune, sont déployées sur les communes suivantes :

- les communes comprenant des QPV : Bron, Décines Charpieu, Givors, Grigny, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne,
- les communes comprenant uniquement des QVA : Caluire et Cuire, Ecully, Feyzin, Fontaines sur Saône et La Mulatière,
- le grand parc de Miribel-Jonage.

**II - Les modalités générales de financement**

Le financement des équipes projet politique de la ville prend en compte les postes de directeur de projet, d'agents de développement habitat, gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP), de chargés de mission de développement économique, d'insertion, de chargés de communication et des postes de secrétariat. Il s'appuie sur des coûts annuels estimatifs. Dans le cas où un poste ne serait occupé qu'une partie de l'année, le coût retenu serait recalculé au prorata du temps de travail effectif. Les coûts des postes affichés comprennent la rémunération principale, les primes, l'ensemble des charges salariales et patronales ainsi que les frais de déplacement éventuels.

Les actions d'évaluation du contrat, de communication et d'appui à la concertation menées par les communes sont également prises en compte.

Le présent rapport examine tout d'abord les postes de directeurs de projet portés par la Métropole. Sont ainsi concernées les Communes de Bron, Décines Charpieu, Fontaines sur Saône, Neuville sur Saône, Lyon, Meyzieu, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne.

Il concerne ensuite le financement des postes portés par les communes et le financement des actions de communication, de concertation et d'évaluation du contrat de ville. Les communes concernées sont les suivantes : Bron, Caluire et Cuire, Écully, Feyzin, Givors, Grigny, La Mulatière, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Saint Fons, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne, ainsi que le grand parc de Miribel-Jonage.

Les participations du CGET sont négociées par chaque collectivité au moment de la programmation annuelle de la politique de la ville. Le financement de l'ANRU fait l'objet d'une négociation portée conjointement par la Métropole et les communes. Les tableaux ci-après font état des montants effectivement négociés. Les participations financières du CGET et de l'ANRU feront l'objet de la part de la Métropole ou des communes, de dossiers particuliers de demandes de subventions.

Afin de formaliser les engagements financiers réciproques entre la Métropole et les communes et afficher la participation des autres partenaires, des conventions financières sont signées chaque année entre la Métropole et les communes concernées.

Le financement des équipes projet pèse aujourd'hui plus lourdement sur les collectivités et particulièrement les communes en raison de la baisse des subventions de l'État (crédit CGET) qui affecte principalement les postes portés par les communes, du nouveau mode de financement de l'ANRU, par forfaits, qui ne tient pas compte des évolutions des coûts des postes dans le temps, et pour certaines équipes d'une baisse du niveau de subvention de l'ANRU. Face à cette situation, la Métropole a entrepris un état des lieux des équipes projet, dont la composition, les missions et les cofinancements, présentent une grande hétérogénéité, héritée de l'histoire.

Cette photographie a fait l'objet de 2 restitutions au groupe des Maires des communes concernées par la politique de la ville. Dans ce cadre, la Métropole entreprend un travail de formalisation de lettres de mission qui permettront l'articulation des principes du co-mandatement des équipes et des agents qui les composent. Les directeurs-trices généraux des services de plusieurs communes concernées sont parti-prenantes de ce travail partenarial. Celui-ci pourra donner lieu à des adaptations dans le dimensionnement des équipes projet et l'organisation des cofinancements qui découlent du co-mandatement.

### **1° - Les postes de directeurs de projet portés par la Métropole**

Les directeurs de projet ont pour mission de rendre compte de la mise en œuvre des objectifs définis dans la convention d'application locale du contrat de ville aux 3 mandants, à savoir la commune, la Métropole et l'État.

L'ANRU accorde des subventions à l'ingénierie nécessaire pour définir et conduire les projets de renouvellement urbain. Les modalités de financement sont définies par le nouveau règlement de l'ANRU, avec la mise en place de forfaits. À l'issue des négociations portées conjointement par la Métropole et les communes dans le cadre du protocole de préfiguration, l'ANRU accorde 11 forfaits ANRU aux directions de projet.

Sur l'année 2019, période qui n'est plus couverte par le protocole de préfiguration du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), le comité d'engagement (CE) de l'ANRU du 29 juin 2017 a donné un avis favorable à l'attribution de ces forfaits en anticipation des conventions de quartier et sous réserve de leur approbation ultérieure par le CE de l'ANRU.

Localement, l'application du forfait ANRU se fait dans le respect des règles de tri-mandatement en vigueur sur la Métropole. L'ANRU, la commune et la Métropole participent à parts égales au financement des directeurs de projet concernés.

Le forfait ANRU, compte tenu de son montant, permet de financer non seulement le poste de directeur de projet porté par la Métropole à hauteur de 1/3, mais aussi une part du financement du reste de l'équipe projet employée par la commune. Comme le forfait est intégralement perçu par la Métropole, la part supplémentaire destinée au financement de l'équipe projet est déduite de la part de la commune au financement du poste de directeur de projet. Cette part de l'ANRU est valorisée par les communes, dans le plan de financement des équipes projet portées par les communes.

Le montage financier prévisionnel pour l'année 2019 s'établit comme suit :

Directeurs de projet portés par la Métropole de Lyon - Année 2019						
Commune Quartier	Postes financés	Coût estimé 2019 (en €)	Taux Métropole de Lyon (en %)	Métropole de Lyon (en €)	État (CGET), ANRU (en €)	Commune (en €)
* Bron Terraillon	directrice de projet	81 731	33	27 244	27 244	27 243
* Bron Parilly	directrice de projet	73 719	33	24 573	24 573	24 573
Décines Charpieu	directeur de projet	17 192	50	8 596	0	8 596
Meyzieu	directrice de projet	49 709	50	24 855	0	24 854
* Saint Fons	directeur de projet	65 640	33	21 880	21 880	21 880
* Saint Priest centre	directeur de projet	72 664	33	24 222	24 221	24 221
Saint Priest Bel Air	directeur de projet	73 525	50	36 762	0	36 763
* Vaulx en Velin	directrice de projet	83 637	33	27 879	27 879	27 879
* Vénissieux	directeur de projet	97 221	33	32 407	32 407	32 407
Neuville sur Saône et Fontaines sur Saône	directrice de projet	65 172	58	37 486	0	27 686
Oullins	directrice de projet	58 866	50	29 433	0	29 433
Pierre Bénite	directrice de projet	50 082	50	25 041	0	25 041
* Rillieux la Pape	directrice de projet	75 345	33	25 115	25 115	25 115
* Givors	directrice de projet	56 907	33	18 969	18 969	18 969
* Lyon 8°	directrice mission Entrée Est	97 548	33	32 516	32 516	32 516
* Lyon 9°	directeur mission Duchère	89 135	33	29 712	29 712	29 711
* Lyon 9°	directeur adjoint mission Duchère	81 451	45	36 415	8 621	36 415
* Villeurbanne	directeur adjoint	52 914	33	17 638	17 638	17 638
<b>Total</b>		<b>1 242 457</b>	<b>39</b>	<b>480 742</b>	<b>290 774</b>	<b>470 940</b>

Les montants totaux indiqués sont arrondis à l'unité.

\* Les directeurs de projet financés au titre du NPNRU bénéficient du forfait ANRU.

Comme expliqué ci-dessus, le forfait ANRU fait l'objet d'un mode de financement particulier, qui se traduit comptablement comme suit sur les postes concernés :

Sites politique de la ville ANRU	Postes financés	Coût estimé 2019 (en €)	Métropole de Lyon (en €)	Forfait ANRU direction de projet (en €)	Forfait ANRU mobilisé (1/3 poste directeur de projet) (en €)	Montant ANRU (en €) à valoriser par communes par postes villes	Solde net de la part commune (en €) pour financement directeur de projet
* Bron Parilly	directrice de projet	73 719	24 573	38 333	24 573	13 760	10 813
* Bron Terraillon	directrice de projet	81 731	27 244	38 333	27 244	11 089	16 155
* Saint Fons	directeur de projet	65 640	21 880	38 333	21 880	16 453	5 427
* Saint Priest centre	directeur de projet	72 664	24 222	38 333	24 221	14 112	10 109
* Vaulx en Velin	directrice de projet	83 637	27 879	38 333	27 879	10 454	17 425
* Vénissieux	directeur de projet	97 221	32 407	38 333	32 407	5 926	26 481
* Rillieux la Pape	directrice de projet	75 345	25 115	38 333	25 115	13 218	11 897
Givors	directrice de projet	56 907	18 969	38 333	18 969	19 364	0
* Lyon 8°	directrice mission Entrée Est	97 548	32 516	38 333	32 516	5 817	26 699
* Lyon 9°	directeur GPV Duchère	89 135	29 712	38 333	29 712	0	29 711
* Lyon 9°	directeur adjoint GPV Duchère	81 451	36 415	0	8 621	0	36 415
* Villeurbanne	directeur adjoint	52 914	14 581	38 333	20 695	17 638	0
<b>Sous total ANRU</b>		<b>927 911</b>	<b>315 512</b>	<b>421 663</b>	<b>293 831</b>	<b>127 831</b>	<b>191 131</b>

Remarques liées au tableau :

- Lyon 9° : le forfait ANRU mobilisé est de 38 333 € et permet de financer les postes suivants :

- . 1/3 du poste de directeur de projet Métropole, soit un montant de 29 712 €
- . 11 % du poste de directeur adjoint Métropole, soit un montant de 8 621 € ;

- Villeurbanne : le forfait ANRU mobilisé est de 38 333 € et permet de financer les postes suivants :

- . 1/3 du poste de directeur de projet adjoint Métropole, soit un montant de 17 638 €
- . il vient également en déduction de la part de la commune à hauteur de 17 638 €
- . le reliquat de 3 057 € vient majorer la part Métropole sur le poste de directrice de projet (voir supra).

Autres sites politique de la ville	Postes financés	Coût estimé 2019 (en €)	Métropole de Lyon (en €)	État CGET (en €)	Commune (en €)
Décines Charpieu	directeur de projet	17 192	8 596	0	8 596
Meyzieu	directrice de projet	49 709	24 855	0	24 854
Saint Priest Bel Air	directeur de projet	73 525	36 763	0	36 762
Neuville sur Saône et Fontaines sur Saône	directrice de projet	65 172	37 486	0	27 686
Oullins	directrice de projet	58 866	29 433	0	29 433
Pierre Bénite	directrice de projet	50 082	25 041	0	25 041
<b>Sous total - hors ANRU</b>		<b>314 546</b>	<b>162 174</b>	<b>0</b>	<b>152 372</b>

## 2° - Les postes de directeurs de projet et membres des équipes projet politique de la ville portés par les communes

Le financement des équipes projet se fait sur le principe général de cofinancement précisé plus haut. Un montage particulier est cependant appliqué pour les équipes des sites en renouvellement urbain concernées par les forfaits ANRU. La participation ANRU pour les équipes portées par les communes se décline en 2 volets :

- 10 forfaits ANRU de collaborateurs à la direction de projet pour :

. les projets d'intérêt national (PRIN) :

- Bron - Parilly,
- Bron - Terrailon,
- Lyon 9° - La Duchère,
- Rillieux la Pape - Ville nouvelle,
- Vaulx en Velin - Grande Ile,
- Vénissieux - Minguettes,
- Villeurbanne - Buers nord et Saint Jean ;

. les projets d'intérêt régional (PRIR) lorsque la même équipe projet est chargée de 2 sites du NPNRU :

- Saint-Fons - Arsenal-Carnot-Parmentier et Clochettes,
- Lyon 8° - Mermoz et Langlet-Santy ;

- les reliquats des forfaits ANRU direction de projet, perçus par la Métropole et valorisés dans les plans de financements des équipes portées par les communes.

Concernant les 10 forfaits mobilisés par les communes pour les postes de collaborateurs à la direction de projet, sur l'année 2019, période qui n'est plus couverte par le protocole de préfiguration du NPNRU, le CE de l'ANRU de juin 2017 a donné un avis favorable à l'attribution de ces forfaits en anticipation des conventions de site et sous réserve de leur approbation ultérieure par le CE ANRU.

Par commune, est détaillée pour l'année 2019, dans les tableaux suivants, la liste des postes et des actions concernés :

Communes	Postes financés	Coût estimé 2019 (en €)	Taux Métropole de Lyon (en %)	Métropole de Lyon (en €)	État (CGET), ANRU (en €)	Commune (en €)	Autres financeurs (en €)
Bron	agent de développement social Parilly	55 700	33	18 381	18 938	18 381	0
	secrétaire EMOUS Parilly	29 300	33	9 669	9 962	9 669	0
	communication concertation Parilly	16 000	33	5 280	5 440	5 280	0
	agent de développement gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) Parilly	31 850	33	10 381	11 087	10 382	0
	agent de développement habitat Terraillon	55 500	33	18 315	31 667	5 518	0
	agent de développement social Terraillon	57 600	33	19 008	15 000	23 592	0
	chargé de GSUP Terraillon	39 600	33	13 200	11 089	15 311	0
	secrétaire EMOUS Terraillon	31 600	50	15 800	0	15 800	0
	communication concertation Terraillon	20 000	33	6 600	0	13 400	0
	<b>Sous total</b>	<b>337 150</b>	<b>35</b>	<b>116 634</b>	<b>103 183</b>	<b>117 333</b>	<b>0</b>
	Feyzin	directeur de projet cadre de vie - habitat	48 406	33	15 974	0	32 432
agent de développement GSUP		12 251	33	4 043	0	8 208	0
<b>Sous total</b>		<b>60 657</b>	<b>33</b>	<b>20 017</b>	<b>0</b>	<b>40 640</b>	<b>0</b>
Grand parc Miribel-Jonage	directeur du développement	29 044	30	8 713	7 973	0	12 358
	agent de développement	37 622	30	11 287	10 327	0	16 008
	<b>Sous total</b>	<b>66 666</b>	<b>30</b>	<b>20 000</b>	<b>18 300</b>	<b>0</b>	<b>28 366</b>
Saint Fons	secrétaire assistante	37 000	33	12 332	12 332	12 336	0
	agent de développement (1/3 équivalent temps plein -ETP-)	35 500	33	11 832	13 500	10 168	0
	agent de développement concertation	10 500	50	5 250	0	5 250	0

Communes	Postes financés	Coût estimé 2019 (en €)	Taux Métropole de Lyon (en %)	Métropole de Lyon (en €)	État (CGET), ANRU (en €)	Commune (en €)	Autres financeurs (en €)
	chargé de mission développement social	42 000	33	13 999	13 999	14 002	0
	chargé de mission habitat (0,4 ETP)	30 000	34	10 200	7 457	12 343	0
	chargé de mission renouvellement urbain	43 000	33	14 332	14 332	14 336	0
	communication concertation	15 000	33	4 952	5 000	5 048	0
	<b>Sous total</b>	<b>213 000</b>	<b>34</b>	<b>72 897</b>	<b>66 620</b>	<b>73 483</b>	<b>0</b>
Saint Priest	chargé de GSUP centre-ville	41 588	31	12 892	14 112	14 584	0
	poste ADS centre-ville	15 500	18	2 790	1 600	11 110	0
	chargé de mission GSUP Bel Air	15 500	34	5 270	3 300	6 930	0
	secrétariat à mi-temps	6 000	50	3 000	0	3 000	0
	<b>Sous total</b>	<b>78 588</b>	<b>30</b>	<b>23 952</b>	<b>19 012</b>	<b>35 624</b>	<b>0</b>
Vaulx en Velin	chargé de projets urbains	43 104	33	14 224	12 000	16 880	0
	chargé de projets habitat / GSUP	30 883	33	10 191	10 100	10 592	0
	chargé de projets habitat-copropriétés	18 292	33	6 036	5 234	7 022	0
	chargé de communication de proximité	49 346	33	16 284	12 000	21 062	0
	chargé de projets éducation culture campus	54 810	33	18 087	12 000	24 723	0
	chargé de projets citoyenneté, LCD, accès au droit	57 365	33	18 930	13 200	25 235	0
	direction adjointe coordination du développement social	39 419	33	13 008	9 900	16 511	0
	chargé de projets entreprises-emploi chargé de mission économie-emploi	49 426	33	16 311	12 000	21 115	0
	agent de développement spécialisé/médiateur	36 798	33	12 143	0	24 655	0
	agent de développement spécialisé/médiateur	36 691	33	12 108	0	24 583	0

Communes	Postes financés	Coût estimé 2019 (en €)	Taux Métropole de Lyon (en %)	Métropole de Lyon (en €)	État (CGET), ANRU (en €)	Commune (en €)	Autres financeurs (en €)
	agent de développement spécialisé/médiateur	34 419	33	11 358	0	23 061	0
	assistante administrative et financière du directeur	35 900	33	11 847	10 454	13 599	0
	actions de communication GPV	90 000	33	29 700	0	60 300	0
	<b>Sous total</b>	<b>576 453</b>	<b>33</b>	<b>190 227</b>	<b>96 888</b>	<b>289 338</b>	<b>0</b>
Vénissieux	agent de développement (Léo Lagrange - Monmousseau)	48 338	36	17 402	10 000	20 936	0
	agent de développement (Plateau centre)	44 914	36	16 169	11 100	17 645	0
	agent de développement (Pyramide - Max Barrel)	44 673	36	16 082	10 000	18 591	0
	agent de développement (Darnaise - Rotonde - Thorez)	44 914	36	16 169	11 100	17 645	0
	directrice adjointe	52 506	36	18 902	15 393	18 211	0
	chargé de mission/ zone franche urbaine (ZFU)	54 680	36	19 685	0	34 995	0
	<b>Sous total</b>	<b>290 025</b>	<b>36</b>	<b>104 409</b>	<b>57 593</b>	<b>128 023</b>	<b>0</b>
Neuville sur Saône	agent de développement	26 095	38	9 916	7 828	8 351	0
	<b>Sous total</b>	<b>26 095</b>	<b>38</b>	<b>9 916</b>	<b>7 828</b>	<b>8 351</b>	<b>0</b>
Oullins	secrétariat	26 650	50	13 325	0	13 325	0
	adjoint à la directrice de projet	53 000	32	17 000	19 000	17 000	0
	<b>Sous total</b>	<b>79 650</b>	<b>38</b>	<b>30 325</b>	<b>19 000</b>	<b>30 325</b>	<b>0</b>
Grigny	directeur de projet	68 410	38	25 895	6 000	36 515	0
	<b>Sous total</b>	<b>68 410</b>	<b>38</b>	<b>25 895</b>	<b>6 000</b>	<b>36 515</b>	<b>0</b>
Saint Genis Laval	directeur de projet	41 480	33	13 700	13 700	14 080	0
	assistante administrative et comptable	29 280	25	7 320	0	21 960	0
	<b>Sous total</b>	<b>70 760</b>	<b>30</b>	<b>21 020</b>	<b>13 700</b>	<b>36 040</b>	<b>0</b>

Communes	Postes financés	Coût estimé 2019 (en €)	Taux Métropole de Lyon (en %)	Métropole de Lyon (en €)	État (CGET), ANRU (en €)	Commune (en €)	Autres financeurs (en €)
Givors	directeur de projet adjoint CLA	59 684	40	23 874	9 400	26 410	0
	agent de développement (0,6 ETP)	28 044	27	7 572	4 464	16 008	0
	secrétariat (0,5 ETP)	16 675	50	8 337	0	8 338	0
	assistante comptable et administrative (0,5 ETP)	17 996	30	5 399	0	12 597	0
	agent de développement	34 808	28	9 746	5 500	19 562	0
	<b>Sous total</b>	<b>157 207</b>	<b>35</b>	<b>54 928</b>	<b>19 364</b>	<b>82 915</b>	<b>0</b>
Pierre Bénite	agent de développement habitat et GSUP	40 700	50	20 350	0	20 350	0
	<b>Sous total</b>	<b>40 700</b>	<b>50</b>	<b>20 350</b>	<b>0</b>	<b>20 350</b>	<b>0</b>
Caluire et Cuire	directeur de projet	66 461	30	19 938	0	46 523	0
	<b>Sous total</b>	<b>66 461</b>	<b>30</b>	<b>19 938</b>	<b>0</b>	<b>46 523</b>	<b>0</b>
Rillieux la Pape	chargé de mission ZFU	46 841	25	11 710	0	35 131	0
	chargé de mission emploi insertion	45 535	13	5 920	11 254	28 361	0
	assistante administrative et financière	50 476	50	25 238	0	25 238	0
	secrétaire	34 741	50	17 370	0	17 371	0
	agent de développement économique	39 182	50	19 591	0	19 591	0
	agent de développement est	44 373	33	14 643	12 000	17 730	0
	agent de développement ouest	51 086	34	17 369	16 858	16 859	0
	directeur adjoint	50 826	33	16 773	16 773	17 280	0
	mobilisation des habitants	8 700	29	2 523	0	6 177	0
	<b>Sous total</b>	<b>371 760</b>	<b>35</b>	<b>131 137</b>	<b>56 885</b>	<b>183 738</b>	<b>0</b>
Fontaines sur Saône	agent de développement	27 333	42	11 480	0	15 853	0
	<b>Sous total</b>	<b>27 333</b>	<b>42</b>	<b>11 480</b>	<b>0</b>	<b>15 853</b>	<b>0</b>

Communes	Postes financés	Coût estimé 2019 (en €)	Taux Métropole de Lyon (en %)	Métropole de Lyon (en €)	État (CGET), ANRU (en €)	Commune (en €)	Autres financeurs (en €)
Écully	directeur de projet	58 000	17	10 000	0	48 000	0
	<b>Sous total</b>	<b>58 000</b>	<b>17</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>48 000</b>	<b>0</b>
La Mulatière	directeur de projet	58 887	43	25 500	0	33 387	0
	<b>Sous total</b>	<b>58 887</b>	<b>43</b>	<b>25 500</b>	<b>0</b>	<b>33 387</b>	<b>0</b>
Lyon	chargé de mission territorial Lyon 1er/Gerland	39 000	50	19 500	0	19 500	0
	directeur de projet	63 800	42	26 796	7 000	30 004	0
	chargé de mission habitat GSUP Lyon 1er / 3° / 7°	40 267	50	20 133	0	20 134	0
	chargé de mission territorial Lyon 3° / 7°	41 300	50	20 650	0	20 650	0
	chargé de mission DSL	42 800	33	14 266	0	28 534	0
	chef de projet territorial Lyon 5° / 9°	63 000	40	25 200	7 000	30 800	0
	chargé de communication Lyon 7°	54 200	50	27 100	0	27 100	0
	chargé de mission économique Lyon 8°	65 000	40	25 980	12 324	26 696	0
	chargé de mission habitat GSUP Lyon 8°	43 539	39	16 980	12 580	13 979	0
	chargé de mission territorial Lyon 8°	40 000	50	20 000	0	20 000	0
	chargé de mission territorial Lyon 8°	40 500	41	16 750	7 000	16 750	0
	chargé de mission communication Lyon 8°	53 925	38	20 491	12 580	20 854	0
	chargé de mission économique Lyon 9°	47 268	39	18 434	7 916	20 918	0
	chargé de mission territorial GSUP Lyon 9°	49 389	50	24 694	0	24 695	0
	chargé de mission habitat Lyon 9°	68 000	44	30 042	7 917	30 041	0
	chargé de mission territorial Lyon 9°	41 353	38	15 714	7 917	17 722	0
responsable de la communication Lyon 9°	52 000	42	22 041	7 917	22 042	0	

Communes	Postes financés	Coût estimé 2019 (en €)	Taux Métropole de Lyon (en %)	Métropole de Lyon (en €)	État (CGET), ANRU (en €)	Commune (en €)	Autres financeurs (en €)
	chargé de communication Lyon 9°	22 806	39	8 894	0	13 912	0
	enquêtes écoute habitants	70 000	43	30 100	0	39 900	0
	concertation et communication Entrée Est / Lyon 9°	46 000	25	11 500	0	34 500	0
	évaluation CLA	100 000	42	42 000	0	58 000	0
	<b>Sous total</b>	<b>1 084 147</b>	<b>42</b>	<b>457 265</b>	<b>90 151</b>	<b>536 731</b>	<b>0</b>
Villeurbanne	directrice de projet	86 000	41	35 435	21 243	29 322	0
	agent de développement territorial - quartier Saint Jean Monod	66 000	39	25 984	14 031	25 985	0
	agent de développement territorial - quartier Buers	66 000	39	25 985	14 031	25 984	0
	agent de développement territorial - quartier du Tonkin	72 000	50	36 000	0	36 000	0
	agent de développement territorial - quartier des Brosses	72 000	50	36 000	0	36 000	0
	<b>Sous total</b>	<b>362 000</b>	<b>44</b>	<b>159 404</b>	<b>49 305</b>	<b>153 291</b>	<b>0</b>

Total des postes portés par les communes, le grand parc Miribel-Jonage et les actions d'évaluation, communication et concertation :

Politique de la Ville	Postes financés	Coût estimé 2019 (€)	Taux Métropole de Lyon (en %)	Métropole de Lyon (en €)	État (CGET), ANRU (en €)	Communes (en €)	Autres financeurs (en €)
<b>Total</b>	équipes projet	4 093 949	37	1 525 294	623 829	1 916 460	28 366

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE****I - Pour les postes de directeurs de projet portés par la Métropole :****1° - Approuve :**

a) le montant prévisionnel maximum 2019 des postes de directeurs de projet portés par la Métropole à hauteur de 1 242 457 €, cofinancés de la manière suivante :

- 421 663 € par l'ANRU,
- 343 504 € par les communes concernées,

b) les conventions financières à conclure avec l'ensemble des communes et entités concernées.

**2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - solliciter, auprès de l'ANRU et des communes, les subventions au taux maximum pour le financement des directeurs de projet sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole pour les montants suivants :

- 421 663 € ANRU,
- 26 968 € Bron,
- 24 854 € Meyzieu,
- 5 427 € Saint Fons,
- 46 871 € Saint Priest,
- 17 425 € Vaulx en Velin,
- 26 481 € Vénissieux,
- 29 433 € Oullins,
- 25 041 € Pierre Bénite,
- 11 897 € Rillieux la Pape,
- 13 843 € Fontaine sur Saône,
- 13 843 € Neuville sur Saône,
- 8 596 € Décines Charpieu,
- 92 825 € Lyon.

**3° - Les recettes** correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2020 - chapitre 013 - opération n° 0P17O5470.

**II - Pour les postes des équipes projet portés par les communes, le grand parc Miribel-Jonage et les actions d'évaluation, de communication et de concertation :****1° - Approuve :**

a) le montant prévisionnel maximum 2019 des postes des équipes projet politique de la ville, des actions d'évaluation, de communication et de concertation gérées par les communes, le grand parc Miribel-Jonage, à hauteur de 4 093 949 €, cofinancés de la manière suivante :

- 623 829 € pour l'ANRU et le CGET,
- 1 916 460 € pour les communes concernées ;

b) les conventions financières à conclure avec l'ensemble des communes et entités concernées.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Décide** le remboursement aux communes et le grand parc Miribel-Jonage, pour un montant prévisionnel global maximum de 1 525 294 €, répartis de la manière suivante :

- 116 634 € Bron,
- 20 017 € Feyzin,
- 20 000 € grand parc Miribel-Jonage,
- 72 897 € Saint Fons,
- 23 952 € Saint Priest,
- 190 227 € Vaulx en Velin,
- 104 409 € Vénissieux,
- 30 325 € Oullins,
- 25 895 € Grigny,
- 21 020 € Saint Genis Laval,
- 25 500 € La Mulatière,
- 54 928 € Givors,
- 20 350 € Pierre Bénite,
- 19 938 € Caluire et Cuire,
- 131 137 € Rillieux la Pape,
- 10 000 € Écully,
- 11 480 € Fontaines sur Saône,
- 9 916 € Neuville sur Saône,
- 457 265 € Lyon,
- 159 404 € Villeurbanne.

**4° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2020 - chapitre 011 - opération n° 0P17O5470.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.**